



Locataire ne payant plus ses loyers et squatteur

Par **Havan**, le **19/11/2010** à **08:26**

Bonjour,

Je loue mon appartement en « Location meublée ne constituant pas la résidence principale du locataire » pour une durée de 6 mois par l'intermédiaire d'une agence immobilière. Le locataire a payé le 1er mois, puis rien. Depuis son contrat est terminé et il continue de loger dans mon appartement avec 8 mois de loyers non payés. L'agence m'a conseillé son avocat pour me défendre et nous avons entamé une procédure d'expulsion mais je m'aperçois que l'agence a commis 2 fautes : le locataire n'est pas solvable et le contrat signé avec le cautionnaire n'a pas de valeur légale. Que dois-je faire, sachant que l'avocat (que je paye) sert les intérêts de l'agence ? Puis-je changer d'avocat ? Comment ? Sachant que j'habite à l'étranger... .

Par **mimi493**, le **19/11/2010** à **11:45**

[citation]le contrat signé avec le cautionnaire n'a pas de valeur légale[/citation]

pourquoi ?